Conseil de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes
Raad van de Gelijke Kansen voor Mannen en Vrouwen
Rat für Chancengleichheit zwischen Männer und Frauen

AVIS N° 56 DU 13 SEPTEMBRE 2002 DU CONSEIL DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES CONCERNANT LE GENRE DANS LA RECHERCHE, L'ENSEIGNEMENT ET LA DOCUMENTATION

AVIS DU CONSEIL DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES CONCERNANT LE GENRE DANS LA RECHERCHE, L'ENSEIGNEMENT ET LA DOCUMENTATION.

Le Bureau du Conseil de l'Egalité des Chances entre les Hommes et les Femmes a trouvé important de rendre un avis concernant la situation actuelle des étude de genre en Belgique et adressé aux ministres compétents. La prochaine réforme de l'enseignement supérieur consécutif à la déclaration de Bologne, le manque de valorisation et de reconnaissances d'impulsions déjà existantes en matière de genre dans l'enseignement et le manque d'une vue d'ensemble de l'offre en matière de genre au niveau des universités belges ont été les principaux motifs de cet avis. Une Commission "Genre et enseignement" a été créée qui a décidé d'élargir la thématique de l'avis au "Genre dans l'enseignement, la recherche et la documentation".
L'introduction du présent avis revient précisément sur la déclaration de Bologne signée en juin 1999. Il y est fait référence aux compétences des communautés en matière d'enseignement. Quelques pays européens qui ont déjà bâti une expérience en matière d'étude de genre sont cités. Les intentions de certains ministres - reprises dans les rapports élaborés dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin - y sont aussi étudiées.
Dans la partie consacrée à la description et à la situation du genre en matière de recherche, on revient sur l'étude menées par les universités et les Services fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (SSTC). Le chapitre consacré au genre dans l'enseignement est divisé entre l'enseignement dispensé par les universités (formations spécialisées, cours à option ou obligatoires et dimension de genre intégrée dans les cours) et l'enseignement dispensé par les associations en dehors des universités. Le chapitre sur le genre et la documentation est complété par un certain nombre d'initiatives comme celles de Rosa, la Bibliothèque Léonie Lafontaine, le Centre de documentation d'Amazone et le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes. Après la formulation des difficultés, des recommandations à propos du genre dans l'enseignement, la recherche et la documentation sont présentées et réparties en fonction de leur réalisation à court et à long terme.

1. Introduction

- *Déclaration de Bologne*

La déclaration de Bologne a été signée en juin 1999 par les ministres de l'enseignement provenant de 29 pays et régions d'Europe. Un des points majeurs de cette importante déclaration est l'introduction d'une structure de grade transparente et agréée au niveau international, communément appelée la structure bachelier – mastère. Une formation de 3 ans d'étude donne le grades de bachelier (bachelier professionnel – bachelier d'école supérieure et bachelier académique – université) et débouche sur un diplôme de base. Contrairement aux anciennes candidatures, on peut dorénavant accéder – à part entière - au marché du travail et faire valoir le diplôme acquis. Le diplôme peut également être suivi d'un diplôme mastère après une ou plusieurs années d'études complémentaires. L'étudiant aura le choix entre un mastère professionnel et un mastère académique. L'étudiant pourrait obtenir un doctorat après 8 années d'étude. Dès que la déclaration de Bologne sera d'application, l'accent sera mis sur des modules, à savoir un nombre limité de matières difficiles qui ne consistent pas seulement en des cours magistraux mais qui concernent également la pratique comme, par exemple, la rédaction de thèses. Les formations sont transformées en points d'étude ou crédits. L'étudiant reçoit un certain nombre de points d'étude pour chaque matière qu'il a terminée avec succès. En trois ans (formation de bachelier), "l'étudiant type" doit obtenir au moins 180 points d'étude. Un mastère nécessite au moins 60 points d'étude dont 20 pour la thèse de mastère (mémoire de fin d'étude). En raison de la modulation des formations, les études deviendront plus flexibles et l'étudiant aura plus de possibilités de choisir lui-même des matières se situant dans sa sphère d'intérêt.
En introduisant ces grades dans les pays européens, on augmentera la compatibilité internationale des diplômes et des grades et on rendra plus transparent le marché de l'enseignement supérieur. Ce qui aura, entre autres, pour conséquence une mobilité accrue des étudiants.

- ***L'enseignement est une matière communautaire***

Actuellement, la fixation du contenu des programmes d'études revient aux Communautés.
Par exemple, en Communauté française, le décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires (M.B., 11.11.1994) dispose en son art. 17: "(Les autorités universitaires) arrêtent les programmes d'études (…). Ces programmes doivent comporter au minimum (…) l'étude des principales parties ou branches de la discipline ou des disciplines qui déterminent la qualification des grades auxquels ils conduisent. En outre, les programmes des études de base de premier et deuxième cycles doivent comprendre l'étude des matières contribuant à la formation générale de l'étudiant".
Le décret relatif aux universités dans la Communauté flamande du 12 juin 1991 (M.B. 4 juillet 1991) offre aux établissements une large autonomie pour compléter les programmes de formation. Un avant-projet de décret structurel est actuellement discuté au Parlement flamand; il s'agit de restructurer l'enseignement supérieur. Selon ce décret, le nouveau système de l'enseignement supérieur doit atteindre sa vitesse de croisière en 2010, mais le système sera déjà introduit pendant l'année académique 2004-2005 pour les étudiants de première année. C'est au cours de cette même année que l'on remettra les premiers diplômes de bachelier et de mastère. L'objectif est de donner dès juin 2005 la nouvelle dénomination aux diplômes de fin d'étude actuels d'école supérieur ou d'université.

En vue de la mise en œuvre de la "déclaration de Bologne", qui risque de susciter un élagage des programmes, il paraît indispensable que les autorités des Communautés, au besoin sur la suggestion du gouvernement fédéral, rappellent aux universités que toutes les politiques et législations développées par la Communauté européenne ou d'autres organisations internationales auxquelles appartient la Belgique, par ex. l'O.I.T., constituent des éléments essentiels des "principales parties des disciplines" enseignées. Les initiatives d'enseignement qui sont prises pour faire connaître ces politiques et législations apportent donc une contribution indispensable à la formation générale des étudiants. Tel est évidemment le cas en matière de promotion de l'égalité de genre.

- ***Perspective internationale***

Dans le domaine des études-femmes, il existe suffisamment de possibilités de collaboration au niveau international. *Les Pays-Bas* ont joué, au cours des années écoulées, un rôle de pionnier dans la création (et le financement) des organisations ayant permis l'internationalisation. Au centre de ces initiatives, on trouve le Nederlands Genootschap voor Vrouwenstudies . *WISE* – Women's International Studies Europe - a lui aussi son quartier général aux Pays-Bas.
Les études-femmes existent dans tous les pays européens sous l'une ou l'autre forme. Le degré d'autonomie de cette discipline en tant que science diffère de pays à pays. En *Italie*, par exemple, il y a des études sur les femmes et des initiatives scientifiques à partir du mouvement féministe mais les études féministes sont peu organisées dans les universités et il y a peu ou pas de professeurs « études féministes ».
Les *programmes Erasme* contribuent également au développement des études féministes en Europe. Erasme rend possible la mobilité des étudiants au sein de l'Union européenne, l'échange de professeurs et le développement d'un curriculum commun. Ceci se fait sur base de contrats spécifiques, conclus entre des sections universitaires et l'UE, indiquant précisément les activités qui peuvent être financées dans le cadre de ce programme et pour combien d'étudiants. Les programmes Etudes-femmes existants sont *NOISE et WINGS*.
The Network of Interdisciplinary Women Studies (NOISE) est le programme ERASME le plus important pour les études féministes. Il est géré par le Centrum voor Vrouwenstudies Utrecht. Des universités de 9 pays font partie du réseau NOISE. Le projet d'évaluation Erasme *Sigma* est un réseau interuniversitaire européen qui s'occupe de l'évaluation et du développement de nouvelles perpectives dans le domaine de la collaboration européenne en matière d'enseignement.

- ***Rapport sur les suites de la conférence mondiale sur les femmes de Pékin***

Dans le rapport du gouvernement au Parlement sur la politique menée conformément aux objectifs de la 4ème conférence mondiale sur les femmes de Pékin, madame **Onkelinx,** ministre chargée de la politique de l'égalité des chances, mentionne un certain nombre de réalisations en 2001.
« Pour pallier au déficit de développement des études féministes dans la partie francophone du pays, la Ministre soutient, depuis décembre 2000, un projet pilote de chaire interuniversitaire 'Etudes-femmes/ études de genre'. Ce projet se voit comme une action positive qui vise, à terme, la fédération de différents réseaux ainsi qu'une meilleure visibilité et une meilleure coordination de la thématique genre ». Le projet a entre-temps été prolongé.
Le ministre **Picqué**, ministre de l'économie et de la recherche scientifique, mentionne également dans le rapport du gouvernement au Parlement quelques réalisations effectuées au cours de l'année écoulée. On prévoyait ainsi entre autres la possibilité pour les organisations féminines de faire partie en 2001 de Comités d'accompagnement relatifs à différents programmes de recherche (cf. § SSTC).

Nous lisons dans le **rapport au parlement flamand** 2000-2001 sur le suivi des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes que la ministre flamande de l'Enseignement et de la Formation, madame Vanderpoorten affirme dans sa note politique pour la période 2000-2004 que "les formations pédagogiques des futurs enseignants doivent être axées sur le genre et l'enseignement interculturel. En conséquence, lors de la radioscopie d'écoles, l'inspection accordera une attention à la dimension émancipatrice et interculturelle des manuels utilisés et à la façon dont les écoles développent l'émancipation, brisent les rôles traditionnels et intègrent le caractère interculturel dans leur enseignement". En outre, il y a aussi le "groupe de travail interdépartemental femmes et sciences". L'objectif de ce groupe de travail au sein duquel siègent aussi les universités flamandes, est d'être une caisse de résonance et un forum de contacts pour les représentants flamands dans le groupe Helsinki (groupe de travail de représentants des Etats membres européens et des pays candidats qui siègent au sein du groupe "Women in science" auprès de la direction générale pour la Recherche de la Commission européenne).

- ***Un avis adressé à madame la Ministre Onkelinx***

Il ressort que le soutien fédéral aux études féministes a été un facteur déterminant dans le passage d'un mode de fonctionnement fondé sur l'engagement féministe et le bénévolat à une meilleure intégration dans les structures universitaires. Les études féministes sont actuellement en plein essor dans l'ensemble du pays. Dans un contexte européen, les décideurs politiques sont en effet tenus de mettre en œuvre le principe du mainstreaming. Les recherches de genre s'avèrent ainsi indispensables pour fournir aux décideurs des informations utiles pour leur politique. Outre la recherche, l'enseignement revêt également une importance capitale. Bien que dès les années 70, certains professeurs aient de leur propre initiative intégré la dimension du genre dans leur enseignement, ce sont dans la plupart des cas les centres d'études féministes qui ont réussi à organiser des cours en études féministes intégrés de manière structurelle dans les programmes de cours universitaires. L'exemple le plus connu est celui du post-graduat inter-universitaire en études féministes de l'*Université d'Anvers*. Bien que plusieurs initiatives se soient développées au sein des autres universités flamandes (RUG, VUB et KUL), c'est le seul enseignement qui confère un diplôme en études féministes en Belgique. A l'heure actuelle, il n'y a pas de programme de cours complet en études féministes dans les universités francophones. Un enseignement féministe a été et est encore dispensé dans les universités mais la transmission des théories féministes et le débat autour de ces thèses se fait principalement au sein de séminaires et dans le cadre de chaires. La Chaire Tassier créée à l'ULB en 1961 et beaucoup plus récemment la « Chaire en études-femmes – études de genre » lancée lors de l'année académique 2000-2001 assurent la continuité de la formation dans ce domaine.
La fragilité et le caractère précaire de l'institutionnalisation des études féministes, ce qui est encore et toujours le cas (en Flandre aussi), limitent l'inscription de la pensée féministe dans la culture académique. L'intégration de cet enseignement dans le curriculum universitaire est nécessaire dans la formation de professionnels dans divers domaines.

Par cet avis, nous lançons un appel à la ministre chargée de la politique de l'égalité des chances, madame Onkelinx, pour qu'elle s'efforce, en concertation avec les communautés compétentes, de faire intégrer rapidement l'aspect du genre dans un certain nombre de facultés au sein des différentes universités. L'étape suivante, à long terme, pourrait être l'intégration de la dimension du genre dans toutes les orientations de l'enseignement supérieur.

2. Description et localisation des efforts pour imposer le genre dans la recherche, l'enseignement et la documentation

2.1. Recherche

La loi spéciale de réformes institutionnelles (LSRI) du 8 août 1980 fixe la répartition des compétences entre les différentes autorités responsables en Belgique de la recherche scientifique. La LSRI accorde la compétence "primaire" en matière de recherche scientifique aux communautés et régions dans le cadre de leurs compétences respectives à l'inclusion de l'examen en vue de la mise en œuvre de conventions ou d'actes internationaux ou supranationaux. Cette règle générale connaît une exception : un certain nombre de compétences relatives à la recherche scientifique sont confiées à l'autorité fédérale, à savoir la recherche scientifique nécessaire pour l'exercice de ses propres compétences.
Le "rapport belge en matière de science, technologie et innovation 2001" mentionne que la plus grande part de la recherche en Belgique est effectuée dans l'industrie, à savoir 72%. L'enseignement supérieur occupe la 2ème place avec 24% de la recherche. Si l'on se tourne vers les sources de financement, il apparaît que l'industrie finance 67% de la recherche en Belgique. Elle finance donc elle-même la majeure partie de sa recherche. Les pouvoirs publics financent 23% du total de la recherche en Belgique (dont surtout la recherche universitaire).

2.1.1. Recherche dans les universités

Une des tâches principales des universités est d'effectuer des recherches scientifiques. Il est important pour l'établissement universitaire de rester au sommet en matière de recherche scientifique, car cela lui permet d'assurer les autres tâches au plus haut niveau, c'est-à-dire, fournir un enseignement académique et des services.
La part de l'industrie dans la recherche en Belgique est primordiale. La recherche autofinancée par l'industrie a augmenté de 5,1% par an pendant la période 1993-1999 en Belgique. La recherche dans les universités a augmenté de façon comparable (5,5%) durant la période 1993-1999. Cependant, un autre phénomène se cache derrière ce pourcentage de croissance "belge", à savoir la croissance plus forte des dépenses de recherche de la communauté flamande. En 1999, un peu plus de 60% des dépenses de recherche provenaient de la Communauté flamande contre 55% en 1993. La Communauté française a connu une évolution inverse : sa part a baissé de 43,36% en 1993 à 38,35% en 1999. Attention : les dépenses de recherche de la Communauté française ont également augmenté depuis 1993, mais moins rapidement.[1]
Il est important que les ministres compétents soulignent lors de l'adjudication de recherche axée sur la politique à l'attention des établissements universitaires, qu'il faut tenir compte de la dimension du genre lors de l'exécution de la recherche.

Le SEIN est un institut interdisciplinaire au sein du **Centre universitaire du Limbourg** (interview avec Mieke Van Haegendoren, Sophia bulletin n°24) qui effectue des recherches sur des sujets sociaux et socio-économiques ainsi que sur le thème de l'égalité des chances. Le SEIN organise des formations pour des groupes cibles spécifiques et des programmes de formation adaptés aux clients. Le Point d'appui Women'studies qui en dépend a pour objectif de recenser dans les banques de données fédérales les informations manquantes concernant les femmes. Il est financé par le programme AGORA « Banques de données marché du travail » des SSTC soutenu par le Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail.

[1] Source : le rapport belge en matière de science, technologie et innovation (BRISTI), 2001, résumé, P.6.

2.1.2. Recherche par les SSTC

Les Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) appartiennent administrativement aux Services du Premier Ministre et relèvent de l'autorité du Ministre de l'économie et de la recherche scientifique. Les missions dont les SSTC ont le responsabilité sont fixées par l'AR du 20 mars 1997. Ces missions reviennent entre autres à :

- contribuer à fournir des réponses scientifiquement fondées aux défis sociaux et technologiques en évolution constante;
- fournir au pays un potentiel de recherche scientifique et à l'intégrer dans le développement socio-économique durable de la Belgique et de l'Europe;
- valoriser le patrimoine scientifique et culturel fédéral.

Dans le nouveau rapport du Gouvernement au Parlement, l'actuel Ministre de l'économie et de la recherche scientifique, Charles Picqué, parle d'un certain nombre de réalisations dans la recherche scientifique.

« Du point de vue de la Recherche scientifique, il s'est agi, en 2001, de donner la parole aux organisations représentantes des femmes de développer un dialogue avec les équipes de recherche de façon à faire entendre leurs préoccupations, à les partager et à travailler ensemble. Cela s'est initié dans le cadre d'un projet socio-économique, à savoir le premier appel du programme de Cohésion sociale. Ce programme a donc servi de pilote, mais cette expérience devrait être étendue à d'autres programmes lancés par les SSTC. En pratique, des représentantes d'organisations de femmes ont été sollicitées afin de siéger dans les comités d'accompagnement des recherches financées par le programme. Des représentantes d'organisations de femmes sont entre autre présentes dans les thèmes suivants: avenir des pensions, marché du travail, circuits parallèles et activation des aides à l'emploi, institutions psychiatriques, immigration et soins palliatifs. Même s'il est trop tôt pour juger de l'impact de cette présence, les équipes de recherche ont toutes adopté très facilement l'idée. Les représentantes des organisations de défense des femmes sont perçues comme des acteurs de terrain et, en tant que telles, font part de leur expérience. Cela était le but recherché. De manière plus vraisemblable, l'année 2003 nous permettra de juger pleinement de l'implication des organisations de femmes dans les comités d'accompagnement et de la prise en compte réelle, par les équipes de recherche, de cette présence. »

« Par ailleurs, la Recherche scientifique a relayé les préoccupations européennes en matière de 'Women in science', et relatives à la production de statistiques permettant de distinguer la place de la femme dans la recherche en Belgique (effectif, postes à responsabilité, place dans les organes consultatifs, diplômes, thèses de doctorats, bourses d'études ou de perfectionnement, etc.). Ce fut le cas notamment dans le cadre de l'exercice de Benchmarking mené par Eurostat, ainsi que dans certaines parties du BRSTI (Belgian Report on Science, Technology and Innovation) montrant le potentiel humain en Recherche&Développement selon le sexe. Cette publication constitue une tentative d'intégrer la dimension de genre dans les statistiques. Eu égard au rythme de collecte des statistiques de Recherche&Développement en Belgique, davantage de chiffres présentés par sexe seront disponibles en 2002 et 2003. »

Le 6 mai dernier, le Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, en collaboration avec les Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) ont organisé une journée d'étude intitulée *« Rendre les femmes et les hommes visibles dans les statistiques »*. L'objectif de cette journée d'étude était d'examiner la manière dont les statistiques publiques peuvent rendre compte des différences ou similitudes entre les hommes et les femmes dans divers domaines, notamment en vue de répondre aux exigences européennes dans le domaine de l'égalité des chances. Cette journée d'étude visait principalement à ouvrir le dialogue avec les producteurs de statistiques fédérales sur la question du genre, en confrontant ceux-ci aux chercheurs, utilisateurs de statistiques. On notera également l'engagement du Ministre Charles Picqué de demander un avis sur la question au Conseil supérieur des statistiques.

2.2. Enseignement

2.2.1. Enseignement égalité des chances entre hommes et femmes dans les universités

On dispose actuellement de très peu d'informations sur la répartition des formations égalité des chances ou des études de genre dans les différentes universités belges. Nous basant sur un certain nombre d'interviews réalisées avec des pionniers dans le domaine des études féministes publiées dans les bulletins Sophia 21 à 25 (mars 2000 – 1er trimestre 2001), nous avons pu dresser un état des lieux succinct des études féministes et de genre au début du 21ème siècle.
Sophia est un réseau de coordination pour les études féministes qui a été créé en 1990 par un certain nombre de chercheuses et de militantes féministes. L'objectif est de promouvoir la recherche et l'enseignement dans le domaine des études féministes dans notre pays et d'en montrer l'importance du point de vue scientifique ainsi qu'au niveau de l'élaboration des politiques favorables aux femmes. Afin d'améliorer les contacts entre les chercheurs et chercheuses de toutes les universités du pays et de construire une passerelle entre le mouvement féministe et le monde académique, Sophia publie une revue qui rend compte de la recherche, de l'enseignement, de la formation, des publications et des événements qui ont pour thème les femmes et le genre. Sophia organise également des colloques qui font le point sur la situation de la recherche et de l'enseignement des études féministes.

Les universités belges offrent actuellement, de façon très différente, des cours sur la problématique de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Ainsi, on trouve des formations académiques continuées, des cours à option ou des cours obligatoires dans un certain nombre de facultés, et enfin certains professeurs intègrent, de leur propre initiative, la dimension du genre dans leurs cours. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

- ***la formation spécialisée***

Un cours 'Vrouw en samenleving' (Femme et société) a été organisé dès 1987-1988 à **l'Université d'Anvers** (interview avec Magda Michielsen, Sophia bulletin n°25) par le Centrum voor Vrouwensutides. Le Conseil d'administration de l'université voulait ainsi répondre au besoin du mouvement féministe d'obtenir des informations scientifiques sur la position de la femme dans la société. En 1990, ce cours changea de nom pour s'appeler 'Vrouwenstudies'. Chaque année, différents modules d'enseignement (cours post-graduat de 30 heures) furent organisés sur les théories féministes, la littérature, l'histoire des femmes, la santé, … Au fil des ans, cette formule a touché quelque 550 étudiants.
A partir de 1990, la formation fut soutenue par le 'Point d'appui Women'studies'. Il s'agissait d'une initiative fédérale (SSTC) avec un point d'appui francophone (à l'ULB) et un point d'appui flamand (à l'UIA). Women's Studies était un des plus petits points d'appui mis sur pied par la Politique scientifique.
En 1994, les différentes universités ont engagé une collaboration pour enseigner les études-femmes. On commença par une formation universitaire à part entière « Gespecialiseerde aanvullende studies Vrouwenstudies », donnée par des professeurs de différentes universités flamandes à l'Université d'Anvers. Il s'agit d'un programme d'étude complet d'un an qui peut éventuellement être étalé sur deux années d'étude. Il débouche sur le grade de « Gediplomeerde in de aanvullende studie Vrouwenstudies » (GAS : diplômé(e) d'études complémentaires en études féministes) et est destiné aux licenciés ou titulaires d'un diplôme HOLT. L'objectif est d'augmenter l'expertise en émancipation des participant(e)s en leur donnant des éléments d'explication théorique sur la façon dont la masculinité et la féminité influencent le contexte social et le façonnent. On pose en même temps les bases interdisciplinaires pour la réalisation de recherches dans le domaine des études féministes. Les universités suivantes collaborent pour le moment aux études complémentaires : KULeuven, LUC, UIA, RUG et VUB .
La formation études-femmes à la Universitaire Instelling Antwerpen a été complétée dès l'année académique 2000-2001 par « Nederlandstalig afstandsonderwijs Vrouwenstudies » (enseignement à distance néerlandophone études féministes). L'enseignement qui est donné via internet comprend trois éléments de formation : les théories féministes, la politique de l'égalité des chances et les médias. On

y aborde les représentations culturelles, sociales et politiques et on les étudie de façon cohérente. Le développement de l'enseignement à distance pour les études-femmes a lieu dans le cadre d'un projet STIHO (Vlaams Stimulerings Fonds Innovatie Hoger Onderwijs). Ces études sont le fruit d'une collaboration interuniversitaire entre l'UIA (Anvers), la RUG (Gand) et la VUB (Bruxelles).
Le Centrum voor Vrouwenstudies élargit à partir de septembre 2002 son offre de cours au moyen d'un certain nombre de modules. Un premier module traitera du "genre et enseignement".

- ***cours à option et cours obligatoires***

En 1997, le Centrum voor Vrouwenstudies (1988) de la **Vrije Universiteit Brussel** (interview avec Machteld De Metsenaere, Sophia bulletin n°21-22) a introduit en 1997 une demande pour un cours 'Introduction aux études-femmes' afin de commencer à le donner en 1998. Le dossier de demande doit en effet être approuvé par plusieurs organes de la communauté universitaire. Un nouveau cours suppose une modification du programme qui doit venir d'une discipline. La faculté de droit a accepté de patronner le cours. Après approbation du projet par les différentes conseils, le cours a pu être implémenté dans l'année académique 1998-1999. Tout est allé très vite étant donné qu'il ne fallait pas engager de personnel supplémentaire. La mission d'un certain nombre de professeurs a été étendue. Ce fut une opération blanche en ce qui concerne le cadre. Le cours est proposé comme cours à option et non comme cours obligatoire. En 1999, une quarantaine d'étudiants ont suivi ce cours. Le cours peut également être choisi dans d'autres facultés mais il n'est pas toujours explicitement inscrit dans les programmes comme c'est par contre le cas en sciences humaines.

Elaboré par le Centrum voor Genderstudies (1990), l'**Université de Gand** (interview avec Marysa Demoor et Chia Longman, Sophia bulletin n°23) a, en 1999, rendu le cours 'Introduction aux études de genre' obligatoire pour les étudiants de première licence 'Etude de cultures comparées' et est à option pour les autres étudiants de licence. Une septantaine d'étudiant(e)s ont le cours comme branche obligatoire et une trentaine le suivent comme branche à options. Pour l'année académique 2000-2001, on a lancé le cours « Introduction aux études de genres II » comme branche obligatoire en deuxième licence de « Etude de cultures comparées » et comme branche à option pour tous les étudiants du deuxième cycle.
Pour la troisième année académique consécutive (2001-2002), un cours interfacultaire 'Etudes de genre' s'est tenu à l'**Université catholique de Louvain** (interview avec Veerle Draulans, Sophia bulletin n°24). Le cours à option interfacultaire est rattaché au département sociologie de la Faculté des sciences sociales et est proposé aux étudiants de toutes les orientations du deuxième cycle. Le cours se compose d'un cadre introductif théorique et scientifique suivi de 8 leçons où un professeur, chaque fois différent, développe un thème spécifique. Lors de la dernière leçon, on fait le lien entre les différents cours. Pendant la première série de cours, 9 facultés et 13 départements étaient représentés avec un total de 100 étudiants en licence qui ont présenté l'examen 'Etudes de genres' (proportion 2/3 de filles et 1/3 de garçons).
Les formations en anthropologie et théologie offrent également une série de cours propres sur les études-femmes et un certain nombre d'enseignants abordent ouvertement la thématique du genre dans leur cours.
Afin d'encourager les études de genres à la KULeuven, le prix Prof. M Lefèvre sera remis chaque année, dès 2002, pour le meilleur mémoire de licence sur le genre écrit à la KUL au cours de l'année écoulée.

La faculté de droit de **l'Université libre de Bruxelles** offre une formation de troisième cycle en droit social – *diplôme d'études spécialisées en droit social* -. La formation n'est ouverte qu'aux licenciés en droit (également aux étudiants inscrits en dernière année), aux titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de type long et aux titulaires d'un diplôme ou d'un certificat obtenu à l'étranger pour des études équivalentes. L'égalité entre les travailleurs féminins et masculins est un des cours obligatoires de cette formation spécialisée, dispensé par J. Jacqmain.

- ***intégration de la dimension du genre dans le cours***

Différents professeurs essayent d'intégrer la dimension du genre dans leurs cours.

2.2.2. Enseignement égalité des chances entre hommes et femmes prodigué par des associations hors université

Genova est un projet (décembre 2000 – novembre 2002) subventionné par la Communauté flamande et le Fonds social européen avec, comme objectif principal, la promotion de la politique de l'égalité des chances dans la formation pour que l'accès au marché du travail soit plus aisé tant pour les femmes que pour les hommes. Un certain nombre de centres de formation flamands ont été associés au projet.

- ***Elcker-ik-volkshogeschool*** est un établissement de formation pluraliste et indépendant pour adultes qui examine d'une manière critique les tendances sociales et personnelles. Cette école organise entre autres des formations sur le genre. Ainsi, par exemple, la formation train-the-trainers qui s'adresse aux collaborateurs/trices éducatifs/ives d'établissements de formation (politique). Au cours de cette formation, on leur transmet des connaissances spécifiques et on leur apprend des méthodes en matière de formation de genre pour les décideurs politiques.
- Via des modules de formation orientés sur le pratique, ***Flora asbl*** veut aider des responsables et des collaborateurs de l'insertion socioprofessionnelle d'hommes et de femmes peu qualifiés à tenir compte de la dimension du genre. Outre des cadres de référence et la théorie, les modules de formation proposent aussi des instruments immédiatement utilisables. Au cours de la formation, on se réfère systématiquement à des situations pratiques concrètes.
- ***Impuls vzw*** est un établissement de formation pluraliste pour adultes : il forme et recycle, il accompagne des équipes et des groupes et il organise des journées d'étude. Le groupe cible est constitué de tous les collaborateurs et des dirigeants du secteur social marchand. Les thèmes principaux d'Impuls sont : maîtrise de l'agressivité, genre, communication, direction et gestion du changement. Les thèmes concernant le genre développés par Impuls sont entre autres les suivants : "genre et direction", "genre et politique du contenu" et "Vivre avec la diversité dans l'organisation".

Faisant suite au GRIF (fondé en 1972) puis à GRIF-Université des Femmes (fondé en 1978); **l'Université des Femmes** (fondée en 1979) a, depuis ses débuts, travaillé dans la perspective des 'Women's Studies'. Comme promotrice de cette idée, elle a participé aux premières initiatives en milieu universitaire notamment au groupe inter-universitaire créé par Eliane Gubin avec le GIEF. l'Université des Femmes applique la problématique des rapports sociaux de sexe ou, comme on dit aujourd'hui, celle du "genre" à toutes les formes de savoir.
Ce savoir féministe doit le plus souvent commencer par la critique du savoir dominant et s'appuie sur la connaissance des intérêts et réalités des femmes. Les recherches et enseignements réalisés à l'Université des Femmes permettent aux femmes de transformer les pratiques sociales qui font obstacle à l'égalité. L'Université des Femmes organise des cycles de cours (de même niveau qu'un cours à option dans une université), des colloques ou journées d'études, elle publie un périodique (Chronique féministe) et octroie chaque année un prix (Le Prix de l'Université des Femmes) à un mémoire de licence intéressant du point de vue des études féministes. Elle effectue également des recherches dont plusieurs ont été commandées par des institutions comme la Commission européenne, la Ministre de l'emploi ayant l'Egalité des Chances dans ses attributions, ou le Ministre des Affaires sociales.

2.3. Documentation

2.3.1. RoSa

En raison d'évolutions importantes au cours de la deuxième vague féministe - le lancement de revues féministes et la création d'une discipline scientifique 'Etudes féminines' - il est apparu nécessaire de créer un centre qui put tenir à jour et traiter ce flux d'informations.

Finalement, c'est en 1977 que l'idée de créer en Flandre un centre de documentions sur les femmes s'est concrétisée. Cette année-là, l'ancienne ministre de la culture néerlandaise, madame Rika De Backer, a accordé une subvention limitée pour mettre sur pied le projet de centre de documentation sur les femmes. Le centre de documentation RoSa (rol en samenleving) a été officiellement ouvert le 26 octobre 1978. Le nombre de livres et de titres de revues ne fit qu'augmenter, de même qu'affluèrent les demandes d'informations par téléphone et par écrit. En 1990, l'automatisation de la bibliothèque fut entamée. Parallèlement, on introduisit un nouveau système professionnel d'accessibilité, le Vrouwenthesaurus. En 1999, RoSa comptait 14 membres du personnel.
On peut s'adresser à RoSa pour obtenir de l'information à propos de livres, d'articles de revues, d'adresses ou d'affiches sur le féminisme, l'égalité des chances et sur des études concernant les femmes belges et étrangères. La bibliothèque de RoSa est accessible à tous et ouverte toute l'année. Chaque visiteur est accompagné individuellement et aidé quand cela s'avère nécessaire.

2.3.2. Bibliothèque Léonie La Fontaine

Au début des années 80, l'Université des Femmes a créé la Bibliothèque Léonie La Fontaine. Celle-ci dispose actuellement d'un fonds de quelques 12.000 ouvrages, revues, rapports, etc. Cette bibliothèque permet de fournir les matériaux nécessaires à tout travail scientifique dans le domaine des 'gender studies'. Les ouvrages qui y figurent ne sont généralement pas disponibles dans les bibliothèques publiques et universitaires.

2.3.3. Centre de Documentation d'Amazone - Promotion et diffusion d'information et de documentation

A côté de deux centres de documentation bien construits - Rosa et la Bibliothèque Léonie Lafontaine - Amazone s'est orientée vers une activité complémentaire, à savoir la diffusion virtuelle d'information et de documentation. Depuis 1996 déjà, Amazone a développé un site web qui a été complété au fil des ans par un organigramme des institutions, dossiers et bases de données en matière d'égalité des chances.
Par le biais de projets à financement européen, l'offre informatique a été étendue aus bonnes pratiques issues de différents terrains d'actionstels que des approches genrées dans la promotion socio-professionnelle des personnes peu scolarisées dans la base de données *Euwedin I* et des instruments de mainstreaming de genre dans la base de données *Digma* (Database of Instrulments for Gender Mainstreaming).. Cette base de données est essentiellement destinées aux personnes qui, peu importe le niveau ou le domaine politique, sont impliqué dans un processus politique. En 2001, le bulletin électronique *Elektr@* a été lancé. Une nouvelle phase d'informatisation a été lancée dans le cadre du projet *AMIS* (Amazone Information System) afin de permettre aux utilisateurs en ligne d'effectuer des recherches dans le catalogue du centre de documentation. Le projet *Euwedin II* donne une vue d'ensemble des approches de genre dans la formation professionnelle pour adultes de tous niveaux d'étude. La base de données reprend des exemples de formations qui, d'une manière ou d'une autre, prennent en considération les besoins stratégiques et pratiques en matière de genre.

2.3.4. Le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes

Le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes fut créé au même moment qu'Amazone mais constitue une asbl indépendante. Fin 2001, le CARHIF conservait 56 fonds d'archives et la collections s'accroît peu à peu. Tous les ans, on y reçoit en moyenne 5 nouveaux fonds. La gestion et le dépouillement nécessitent le plus grand investissement en temps. Du matériel est prêté pour des expositions de manière sporadique.

3. <u>Difficultés</u>

* Les interviews menées par Sophia avec plusieurs pionniers de la thématique du genre dans l'enseignement au sein des diverses universités ont fait apparaître un certain nombre de difficultés.

- On dispose actuellement d'aucun document général relié retraçant un aperçu des cours existants (obligatoires ou à option), séminaires, chaires, cours collégiaux, etc. concernant la problématique du genre hommes/femmes et qui sont enseignés dans les différentes universités belges.
- On peut également suivre la formation dans d'autres facultés, mais cela n'est pas toujours indiqué explicitement dans les programmes d'études. (*Vrije Univesiteit Brussels*).
- Pour Mieke Van Hagendoren, il est important d'introduire le chapitre du genre dans les branches normales du deuxième cycle ou via des cours à option, ce qui permet de toucher une plus grande population que lorsqu'on a une orientation en dernière année ou une formation post-académique distincte.
- Outre le fait que l'engagement féministe ne fait pas partie de la mission officielle, le manque de temps explique l'absence d'une formation « études de genre ».
- Le sous-groupe qui était chargé d'élaborer un programme de cours développa un ambitieux projet de programme pour les études-femmes et chercha les voies institutionnelles pour introduire les études-femmes dans le programme officiel. Le GRIEF se trouva toutefois confronté à des difficultés dans cette recherche, de sorte qu'il fallut développer d'autres instruments d'enseignement. On évoqua la possibilité de créer une chaire ou un diplôme 'études-femmes' (Université catholique de Louvain).

* A l'aide d'une enquête réalisée à petite échelle, Sophia a examiné la pertinence sociale de la formation GAS études-femmes sur le marché du travail (bulletin Sophia n°26). Un certain nombre de difficultés ont été abordées:

- l'engagement et l'intérêt des personnes qui ont répondu concernent surtout le féminisme ou les thèmes rattachés au féminisme ; on recherche en général une approche scientifique de la dimension de genre ;
- l'impact et la valeur ajoutée des études féministes sur les personnes reposent beaucoup plus sur l'attitude d'appréhender toute chose par le biais du genre avec une reconnaissance de l'identité féminine, grâce à laquelle la confiance et l'assertivité augmentent, que sur l'augmentation immédiate de l'égalité des chances sur le marché du travail;
- le choix pour les études féministes n'a, en général, ni changé les plans de vie ni eu d'influence directe sur les engagements alors que le réseau des études féministes a effectivement joué un rôle sur l'emploi pour lesquels des personnes sont recommandées;
- le diplôme de la formation GAS ne débouche pas directement à un emploi mais permet d'envisager comment créer une place à la thématique de genre dans son emploi actuel.

* Dans le cadre de la participation de l'Université catholique de Louvain au Réseau thématique ATHENA (Advanced Thematic Network in Activities in Women's Studies in Europe), le Groupe indisciplinaire Etudes-Femmes (GRIEF) et le Centre Femmes et Sociétés (CeFeSoc) ont effectué la recherche (Bulletin-Sophia n° 26) à propos de la nécessité et de l'importance d'organiser des programmes spécifiques en 'études de genre/études-femmes' dans l'enseignement universitaire ou encore dans le cadre de programmes de formation non-universitaires. Un questionnaire a été remis à un certain nombre de responsables d'associations actives dans le domaine de l'égalité des chances entre hommes et femmes. La difficulté suivante est apparue :

- en révélant l'existence d'une demande en Belgique francophone à propos des études-femmes, la recherche confirme l'importance de s'engager progressivement dans l'institutionnalisation des études féministes. Aussi pour éviter la dispersion des efforts et des énergies, il semble indispensable d'établir, parmi les personnes et les institutions universitaires concernées, une coordination d'initiatives. Ceci permettra d'entamer une nouvelle phase de développement des projets existants et de garantir leur continuité et leur reconnaissance officielle.

* A l'initiative de la ministre Vanderpoorten (enseignement), un certain nombre de points d'appui ont été créés en Flandre. On peut y trouver des recherches sur certains thèmes sociaux

(environnement, mobilité, etc.). La politique de l'égalité des chances est également un de ces thèmes. Le point d'appui a été lancé le 1er octobre 2001. Il importe en ce qui concerne la dénomination d'une formation "égalité des chances H/F que ces points d'appui rassemblent tous les "groupes cibles" sur lesquels la ministre Vogel axe sa politique, c'est-à-dire les femmes, les allochtones, les personnes âgées, les homo et bisexuel(le)s. Une licence "égalité des chances" pourrait donc entraîner une confusion.

4. Recommandations

4.1. Que faut-il réaliser à court terme?

- Il est absolument nécessaire de réaliser une étude approfondie sur la situation actuelle des formations et des cours « études-femmes et études de genre » au sein des différentes universités belges. Cette étude devrait porter tant sur le but initial et les stratégies possibles que sur le domaine de l'enseignement, de la recherche et de la documentation.Une des questions fondamentales à ce sujet peut être de savoir si la 'dimension de genre' doit être intégrée à toutes les formations et si c'est le cas, est-il alors nécessaire qu'une formation spécifique subsiste ? Une autre question fondamentale consiste à savoir si cette étude de soutien stratégique doit au mieux être réalisée au sein des points d'appui créés, dans les centres d'études de genre des universités ou ailleurs ?
  Outre cette étude, il faudrait également dresser l'inventaire de tous les cours existants (obligatoires ou à option), des séminaires, des chaires, etc. au sein des universités. Afin de réaliser ceci, une collaboration des "*Cellules égalité des chances*" qui ont été créées dans la plupart des universités semble indispensable.

- Une formation « égalité des chances hommes/femmes» doit, d'un point de vue purement juridique, devenir un cours à option dans un certain nombre de facultés (par exemple en droit, en philosophie, en psychologie, en sociologie, en sciences des civilisations et en médecine).

- Le Conseil interpelle la ministre Onkelinx afin de fournir, en concertation avec les communautés compétentes, des impulsions supplémentaires afin d'intégrer, en première instance, l'aspect de genre dans un certain nombre de facultés des différentes universités. L'objectif à plus long terme pourrait porter sur l'intégration de la dimension de genre dans toutes les options possibles de l'enseignement supérieur, universitaire et non-universitaire.

- Les universitaires qui soutiennent les centres pour les études de genre et les initiatives existantes dans les universités doivent, à tous les égards, être reconnus et rétribués dans le cadre universitaire.

- Les universités devraient remettre aux étudiants un aperçu des facultés, formations et cours qui intègrent le thème "égalité des chances H/F". Ainsi, par exemple, les programmes de cours pourraient mentionner si l'on dispose au sein de l'université d'une licence particulière, d'un cours obligatoire ou à option, d'une intégration dans la dimension du genre dans le cours, de séminaires, de chaires,…

- En matière de stimulant, on pourrait penser, à l'exemple de la Katholieke Universiteit Leuven de l'Université des femmes, à la généralisation de l'attribution d'un prix annuel récompensant les travaux de fin d'étude intégrant la perspective du genre.

- Le Conseil pense en outre qu'il est important que les ministres compétents, lorsqu'ils sous-traitent des études à caractère politique, informent les institutions universitaires qu'elles doivent prendre en considération la dimension de genre dans la réalisation de la recherche.

- Le Conseil reste attentif l'avis du Conseil Supérieur de Statistique concernant l'intégration de la dimension de genre dans les statistiques qui a été demandée par le Ministre Picqué.

- Le Conseil désire également attirer l'attention sur les initiatives encouragées par la Ministre flamande de l'enseignement et de la formation. La Ministre Vanderpoorten propose dans sa note d'orientation politique pour la période 2000-2004 que l'aspect de genre doit être intégré à la formation des enseignants afin que les futurs professeurs tant au niveau de l'enseignement maternel, que primaire, secondaire et supérieur soient familiarisés avec la problématique de l'égalité des hommes et des femmes. L'inspection scolaire devra donc également porter une attention particulière, lors du contrôle des écoles, à la teneur émancipatrice des manuels utilisés. De telles initiatives doivent, d'après le Conseil, être soutenues. Les services d'inspection devront également être suffisamment formés afin de pouvoir mener leur tâche à bien. Lors d'une évaluation à venir, on définira si leur tâche de contrôle aura atteint son but. Dans ce cadre, il peut être fait référence à l'existence d'un module de formation "Genre et enseignement" qui est dispensé depuis septembre 2002 par le Centrum voor Vrouwenstudies de l'Université d'Anvers.

- Le prochain Institut pour l'Egalité des Hommes et des Femmes devra, dans le futur, pouvoir jouer un rôle d'information de toutes les personnes intéressées et de sensibilisation des différents niveaux d'études concernant les initiatives existant en matière d'étude de genre, de centre de documentation sur le genre et d'élaboration d'outils d'information comme par exemple les signets du Nederlandstalige Vrouwenraad. En outre, l'Institut devra être habilité à coordonner les études et les recherches en matière de genre et d'égalité des femmes et des hommes. L'Institut pourra apporter un soutien important aux institutions publiques en charge de ces problématiques.

4.2. <u>Que faut-il réaliser à long terme?</u>

- Le thème de l'égalité des chances entre hommes et femmes doit faire partie des thèmes des programme d'étude de base des universités. A long terme, il faudrait que toutes les facultés proposent au minimum des études de genre dans leur choix d'options. Un professeur par université devrait être chargé du thème des études de genre.

- Il faut clairement développer une licence particulière études féministes qui soit équivalente du point de vue du statut à d'autres formations universitaires complémentaires qui peuvent être suivies. Ceci veut dire qu'elle est uniquement accessible aux détenteurs d'un diplôme universitaire et qu'elle débouche aussi sur un nouveau diplôme universitaire. En outre, les enseignants doivent recevoir un salaire complet et être engagés sur la base de leurs capacités et expériences. C'est uniquement par la reconnaissance, et par la consolidation qui y est couplée dans les structures et dans le budget financier des universités, que la continuité des études de genre pourra être assurée.

- Il convient également de mettre l'accent sur le fait qu'une concertation entre les Communautés et Régions est absolument nécessaire. Il faut que l'on en arrive à un développement égal d'une formation 'égalité des chances', des études féministes et des études de genre en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

- Le ministre compétent devrait prévoir un budget pour une publication en anglais (revue/cahier) concernant les études sur le genre. Les articles qui y seraient publiés recevraient éventuellement un écho international ce qui pourrait aider la carrière des auteurs. La subvention de journées d'étude internationales (en collaboration avec des universités étrangères renommées) mérite d'être recommandée.